

Niveau élevé de risque influenza aviaire



Au regard de la situation épidémiologique concernant l'Influenza Aviaire, la France passe au niveau de risque « élevé ».

▼ Contenu

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire a mis en place des mesures pour limiter l'évolution de l'épidémie, accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne de tous les élevages :

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et mise sous filet des basses-cours
- interdiction de rassemblement d'oiseaux
- autorisations limitées des transports et d'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes
- interdiction de compétitions de pigeons voyageurs

En savoir plus : agriculture.gouv.fr